

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 JUILLET 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour à 18h30

Etaient présents : Alain Pakosz – Jean-François Daly – Patrick Verdin – Rolande Grolier – Michel Koniusz – Nadine Leclercq – Michel Tiefenbach – Nathalie Evrard – Martine Roussel – Christelle Rutkowski – Hervé Richard.

Excusés : Claudine Gorguet - Edouarine Pecqueur – Francis Senechal.

Absente : Aurore Baudoyer.

Secrétaire de séance : Nadine Leclercq

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie (salle de la mairie), sous la présidence de Monsieur A. Pakosz, Maire, qui a fait donner lecture du compte rendu de la réunion précédente du 14/06/2019, document ratifié à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le Maire a ensuite invité tous les membres du Conseil Municipal présents à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – Délibérations

I - 1 : Dans le contexte du renouvellement des conseils municipaux pour 2020-2026, la composition du conseil communautaire est fixée dans le cadre des dispositions prévues au CGCT et notamment l'article L.5211-6-1 et si cette recomposition doit dans tous les cas faire l'objet d'un arrêté préfectoral, au plus tard le 31 octobre 2019, deux possibilités sont toutefois offertes aux communes pour déterminer le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire Cœur d'Ostrevent. Elle peut soit décider d'un accord local conclu au plus tard le 31 août 2019 suivant des conditions de majorité spécifiques soit ne pas avoir recours à un accord local. Considérant qu'il a été envisagé en conseil communautaire de conclure à un accord local fixant le nombre de siège à 58 dont 2 pour la commune et au vu de tout ce qui précède, il est demandé au conseil municipal de fixer le nombre et la répartition des sièges à 58.

Le CM est appelé à donner son avis par un vote à main levée pour la fixation à 58 du nombre de sièges.

La délibération est votée à l'unanimité

Il n'y a pas eu de question du public.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents n'ayant plus de remarque à formuler ni de question à poser, Monsieur le Maire a levé la séance à 12h45.

